



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.12
22 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence
des Nations Unies sur l'environnement et le développement*

Rapport du Secrétaire général

Additif

Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes

(Chapitre 13 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PRINCIPAUX OBJECTIFS	1 - 2	2
II. RÉALISATIONS	3 - 9	2
III. TENDANCES PROMETTEUSES	10 - 16	5
IV. ESPOIRS DÉÇUS	17 - 20	8
V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE	21 - 31	9

* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), organe chargé de la coordination pour le chapitre 13 d'Action 21, conformément aux dispositions prises par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers et particuliers.

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

1. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs consignés au chapitre 13 d'Action 21 (Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes) compte tenu des décisions prises par la Commission du développement durable sur la question à sa troisième session, en 1995. On y retient quelques-uns seulement des principaux objectifs du chapitre 13 d'Action 21 (ceux qui paraissent les plus pertinents pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) et qui ont été reconnus comme prioritaires pour le suivi du chapitre 13. Ces objectifs sont liés aux domaines d'activité A (acquisition et renforcement des connaissances sur l'écologie et le développement durable des écosystèmes de montagne) et B (promotion du développement intégré des bassins hydrographiques et de nouvelles sources de revenu). Ces deux domaines d'activité sont souvent traités ensemble dans une conception écosystémique de la mise en valeur durable des montagnes. Cependant, les principaux objectifs examinés dans le présent rapport vont au-delà de ceux recensés dans les domaines d'activité A et B du chapitre 13, de façon à inclure de nouveaux thèmes mis en avant plus récemment.

2. Plus précisément, le chapitre 13 retient principalement les objectifs suivants :

a) Faire mieux comprendre l'importance et faire mieux connaître les problèmes de la mise en valeur durable des montagnes aux niveaux mondial, régional et national;

b) Protéger les ressources naturelles et mettre au point des arrangements techniques et institutionnels pour la prévention des catastrophes naturelles;

c) Renforcer le réseau de communication et un centre d'information pour les organisations, les administrations et les particuliers qui s'occupent des questions de montagne;

d) Aider les pays à planifier, appliquer et surveiller les programmes et activités de mise en valeur durable des montagnes;

e) Lutter contre la pauvreté en encourageant les activités écologiquement rationnelles génératrices de revenu et en améliorant l'infrastructure et les services sociaux, en particulier pour protéger les conditions d'existence des collectivités locales et des populations autochtones;

f) Élaborer et négocier des conventions régionales ou sous-régionales relatives aux montagnes et éventuellement mettre au point une charte mondiale de la montagne.

II. RÉALISATIONS

3. Comme la réflexion sur la mise en valeur durable de la montagne a évolué au cours des cinq années écoulées depuis la CNUED, les questions soulevées au chapitre 13 (souvent désignées sous le nom de "Programme d'action pour la montagne") se sont élargies au-delà des thèmes initiaux du chapitre, afin

d'inclure par exemple une place nouvelle donnée à la conservation, aux aspects culturels, aux valeurs sacrées et à la diversité des paysages de montagne. L'élément de spiritualité qui entoure les montagnes et la relation souvent très particulière qui existe entre les montagnards et leur terre et le soin dont ils en prennent, est de plus en plus reconnu depuis plusieurs années, et est même essentiellement ce qui anime le mouvement de préservation de l'environnement et des civilisations de montagne. Récemment, en particulier en Afrique, la contribution des chaînes de montagnes au régime des cours d'eau et plus précisément la relation entre l'eau et la sécurité alimentaire ont été soulignées. On constate de plus en plus l'importance des régions montagneuses dans la préservation de la diversité biologique, et du point de vue aussi du potentiel économique et de la protection des intérêts des populations vivant en aval. C'est ce qui fait qu'on est désormais plus disposé à satisfaire les besoins du développement et de la conservation en investissant dans des domaines qui ont traditionnellement été négligés dans la planification du développement.

4. L'opinion se sensibilise autour de la notion d'action pour la montagne et on observe une plus grande coordination des efforts faits pour protéger des écosystèmes montagneux fragiles et pour encourager une mise en valeur durable des montagnes, grâce surtout à l'action d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, qui se consultent fréquemment, ce qui a permis de recentrer la problématique de la montagne et de formuler des recommandations d'intérêt mondial et régional. Ces consultations intergouvernementales régionales ont eu lieu en Asie (en 1994), en Amérique latine (en 1995), en Europe (deux sessions, 1996) et en Afrique (1996); une consultation régionale d'organisations non gouvernementales a eu lieu aussi en Europe (1996). Parmi d'autres réunions importantes, il faut citer la consultation d'organisations non gouvernementales internationales sur l'action pour la montagne, tenue à Lima en février 1995, ainsi que plusieurs initiatives régionales, sous-régionales et nationales comme le deuxième Colloque international sur le thème "Développement durable des montagnes : la gestion des écosystèmes fragiles dans les Andes" (Bolivie, 1995); un colloque international sur le thème de "la dynamique du changement dans le Karakorum, l'Hindu-kush et l'Himalaya" (Pakistan, 1995), un colloque international sur "le développement agricole des zones de montagne et de haute montagne" (Chine, 1996), la Conférence sur les monts Rwenzori (Ouganda, 1996) et une conférence internationale sur le thème de l'"écohydrologie des zones de haute montagne" (Népal, 1996). En outre, un atelier sur la protection transfrontalière des zones de montagne, tenu en Australie en 1995, a contribué à une prise de conscience de l'importance de la coopération transfrontalière dans la protection des zones de montagne.

5. De nouvelles dispositions institutionnelles aux niveaux mondial et régional ont également permis d'améliorer la formation de réseaux et de diffuser l'information grâce notamment à la création en 1995 du Forum de la montagne, qui est un réseau d'organismes et d'établissements de recherche s'occupant de développement durable des zones de montagne. Avec un important soutien financier suisse, ce Forum de la montagne est essentiellement une structure décentralisée, comportant des interlocuteurs régionaux qui coordonnent les activités du réseau. Le collectif pour le développement durable de la région écologique andine, organisé par le Centre international de la pomme de terre, qui est membre du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale

(GCRAI) a été choisi comme interlocuteur, pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) coordonne le réseau mis en place en Asie et dans le Pacifique, au niveau régional, par le réseau Asie-Pacifique d'action pour les montagnes, et au niveau sous-régional depuis la création du réseau d'action pour les montagnes de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale. Avec le "Mountain Institute", ces organismes constituent le comité intérimaire du Forum de la montagne, créé au niveau mondial expressément pour aider à constituer le réseau. Des réseaux régionaux ont également été mis en place en Europe et en Afrique, grâce surtout aux efforts des organisations non gouvernementales. Le Forum de la montagne est l'une des alliances novatrices envisagées dans l'étude sur les initiatives mondiales d'excellence dans la gestion, par l'Université Case Western Reserve, aux États-Unis. Cette étude devrait déterminer comment le Forum de la montagne développera son activité. On peut citer également comme exemple de coopération régionale d'un type nouveau l'Association des montagnes andines, dont le premier objectif est de faciliter l'application du chapitre 13 d'Action 21 dans les Andes.

6. Les instruments de l'aménagement du territoire sont appliqués aux bassins versants de montagne, et il faut pour cela élaborer les principes et dégager les pratiques optimales d'une mise en valeur écologiquement rationnelle des zones de montagne. Ces instruments seront appliqués à la politique nationale et sous-nationale de la montagne et devraient faire fond sur les directives de préservation et de valorisation des zones de montagne. Ils compléteront également les directives et les instruments de planification qui ont été mis au point dans d'autres secteurs comme les programmes nationaux d'action forestière et les stratégies nationales de conservation de la nature, et devront être compatibles avec les instruments d'aménagement du territoire élaborés en application du chapitre 10 d'Action 21. Ce travail serait ensuite mis à l'épreuve du terrain et complété, et devrait déjà être utilisé (de façon limitée) en 2000.

7. Dans un nombre grandissant de pays, les moyens d'existence des collectivités locales et des populations autochtones sont protégés ou améliorés par des programmes et projets de valorisation des zones de montagne qui comprennent diverses activités génératrices de revenus et une amélioration de l'équipement et des services sociaux. On observe un changement important dans beaucoup de projets d'aide au développement qui, actuellement, comprennent un soutien plus marqué au développement humain et à la dépaupérisation, outre les préoccupations plus traditionnelles, d'ordre technique, qui ont trait à la gestion et à la protection des bassins versants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Projet interrégional italien pour la conservation et le développement concertés des zones de montagne, qui opèrent dans cinq pays, depuis 1991, constituent un exemple prometteur d'une démarche retenant simultanément l'idée de développer des moyens d'existence nouveaux pour les montagnards et de mener à bien des travaux de conservation des ressources naturelles et de gestion des bassins versants, par une concertation avec les habitants. Les pays montagneux en développement adressent des demandes d'assistance aux donateurs et organismes de coopération pour le développement pour qu'ils les aident à organiser la recherche d'un bon équilibre entre les besoins du développement local et la protection et la conservation des ressources naturelles.

8. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la conservation de la diversité biologique dans les montagnes, par les mesures qu'ont prises plusieurs pays pour établir de nouvelles zones protégées, pour entreprendre une collaboration transfrontalière dans la gestion de ces zones protégées, et pour développer plusieurs initiatives récemment prises afin de relier les zones de montagne protégées par des couloirs suivant les chaînes, de façon à créer ainsi de vastes régions biologiques protégées. En outre, on prête une attention plus grande aux importantes contributions qu'apportent les agriculteurs et les peuples autochtones à la conservation de la diversité biologique, comme le démontre par exemple l'utilisation des pommes de terre comme aliment de base dans les Andes. Comme la question de la conservation de la diversité biologique dans les zones de montagne retient de plus en plus l'attention, on s'efforce d'affermir les liens avec la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, les conclusions utiles de la consultation européenne intergouvernementale sur les zones de montagne ont été présentées et examinées à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention tenue à Buenos Aires en novembre 1996.

9. L'élaboration de critères et d'indicateurs de la mise en valeur écologiquement rationnelle des montagnes progresse dans le cadre d'une collaboration entre organismes des Nations Unies et un petit nombre d'autres organismes ou établissements de recherche. Ce travail porte surtout sur l'état des ressources naturelles, du bien-être de la population et de la dynamique démographique. Mais pour que les indicateurs actuellement mis au point soient d'un intérêt pratique, leur élaboration devra se poursuivre avec une contribution des concepteurs et des praticiens, en particulier à l'échelon national. Une fois parachevés et testés sur le terrain, les indicateurs actuellement élaborés en application du chapitre 13 d'Action 21 devraient donner aux organismes de réflexion et d'exécution une base qui les aidera à surveiller et évaluer l'impact et la viabilité des programmes de mise en valeur des zones de montagne.

III. TENDANCES PROMETTEUSES

10. De nouvelles formes de partenariat s'instaurent grâce au renforcement de la collaboration et des échanges entre le secteur public et le secteur privé qui a permis aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales et intergouvernementales de trouver un terrain d'entente et d'engager un dialogue constructif. Les parties concernées ont déployé, en particulier au cours de ces trois dernières années, des efforts concertés et faisant appel à la participation pour élargir les buts et objectifs premiers du chapitre 13 par le biais d'un consensus sur les priorités et de l'identification des atouts respectifs des secteurs public et privé et des ONG et des rôles qu'ils peuvent jouer dans la mise en oeuvre. Elles se sont aussi attachées davantage à faire participer les populations locales et les collectivités au processus d'identification et de planification des activités de mise en valeur des zones de montagne. De nouveaux partenariats lient également les instituts de recherche et les entités qui s'occupent de l'aménagement de ces zones. Les instituts de recherche internationaux tels que le CIP, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Conseil international de recherche en agroforesterie (notamment par le biais de l'initiative sur les hauts plateaux africains) et l'Université des Nations Unies (UNU) et

l'International Mountain Society (INS) (qui mènent un projet conjoint) dont les activités portent tout particulièrement sur les montagnes ou comprennent d'importants programmes de recherche en la matière, sont des membres actifs du Réseau interinstitutions sur les régions de montagne. Ce réseau a permis de renforcer les liens et les échanges entre les différents organismes s'intéressant aux zones de montagne sur le plan de la recherche et de la mise en valeur. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Centre international pour l'environnement alpin et l'International Livestock Research Institute (Institut international de recherche sur l'élevage) notamment jouent un rôle désormais plus actif dans les activités de protection et de mise en valeur des zones de montagne et ont créé de nouveaux partenariats en participant à la planification et à l'organisation de consultations intergouvernementales régionales en Europe et en Afrique.

11. Le nombre d'activités découlant directement du chapitre 13 reste certes relativement limité; il est important que la plupart des régions du monde soient maintenant disposées à mener des consultations aux niveaux intergouvernemental et non gouvernemental sur la question du développement durable des régions de montagne. Ceci permet de mieux cerner les problèmes auxquels sont confrontées les différentes régions et les solutions qu'il est possible d'y apporter, outre que les gouvernements et autres parties se sentent davantage concernés et déterminés à agir, car le débat porte sur des questions présentant un intérêt direct à l'échelon régional et national. Le processus de consultation a été relativement court; il n'a commencé qu'à la fin de 1994 et la plupart des réunions ont eu lieu en 1996. Si à ce jour l'intérêt manifesté par les gouvernements nord-américains ne suffit pas à justifier des consultations intergouvernementales dans la région, il est question de tenir une réunion qui serait organisée par des organisations non gouvernementales, à laquelle les gouvernements seraient également invités. Ces réunions régionales devraient se traduire par une intensification des activités tant nationales que régionales dans le domaine de la mise en valeur et de la protection des régions de montagne et le renforcement des mécanismes institutionnels. Suite aux consultations de 1996, des réseaux régionaux ont également été mis en place en Europe et en Afrique, venant ainsi s'ajouter à ceux qui existent déjà en Asie et en Amérique latine. Ainsi que la Commission du développement durable l'a recommandé à sa troisième session, il est prévu de tenir, à l'issue des consultations régionales, une réunion internationale plus représentative sur le développement durable des régions de montagne. Plusieurs gouvernements se sont déjà prononcés en faveur d'une telle réunion, qui devrait toutefois avoir des objectifs bien définis, opportuns et rattachés aux activités de mise en oeuvre menées par les pays et organisations concernés.

12. Peu de progrès ont été faits à ce jour dans la maintenance et la création de bases de données et de systèmes d'information permettant de faciliter l'évaluation intégrée, aux niveaux administratif et écologique, des écosystèmes de montagne mais la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels ou la modification des mécanismes existants ainsi que l'apparition de nouvelles techniques devraient faire évoluer la situation dans un avenir proche. Pour ce qui est de la diffusion par voie classique des informations scientifiques et relatives à la mise en valeur des montagnes, la revue trimestrielle intitulée Mountain Research and Development, publiée conjointement par l'UNU et l'IMS, continue d'être la seule publication érudite de ce type au monde.

13. La base de connaissances écologiques ayant trait aux techniques et aux pratiques utilisées en agriculture et protection de la nature dans les régions montagneuses du monde n'avait guère évolué, mais des progrès se dessinent maintenant. La plupart des programmes de protection et de mise en valeur des zones de montagne comportent désormais des éléments spécifiques permettant d'améliorer les bases de données sur les ressources biologiques. Les informations de type économique, sociologique et culturel font toutefois encore cruellement défaut. On s'attache davantage maintenant à comprendre et promouvoir les techniques autochtones et adaptées aux situations locales pertinentes.

14. La coopération transnationale s'est également améliorée. La collaboration transfrontière par-delà les chaînes de montagnes notamment à des fins scientifiques – par exemple l'étude des comportements des espèces migratrices – afin de protéger l'environnement ou pour des motifs d'ordre écologique et économique de la part de pays partageant d'importants cours d'eau, se fait de plus en plus courante. La collaboration transfrontière pour ce qui est des réserves de la biosphère constitue un nouvel élément du programme de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation, la science et la culture concernant l'homme et la biosphère, notamment en Europe orientale et centrale. Il convient également de promouvoir la coopération entre pays ayant des ressources en eau communes, en particulier dans les nombreuses régions du monde où les besoins en eau augmentent.

15. Des progrès ont été réalisés au niveau de la compréhension et de la diffusion des informations relatives aux risques pour l'environnement et aux catastrophes naturelles ayant pour cadre les écosystèmes de montagne. À la vingtième session du Groupe de travail FAO/Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagne qui a eu lieu à Lillehammer (Norvège) en juillet 1996, la question de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles dans les zones de montagne a été étudiée en détail dans un contexte tant européen que mondial. Le sujet a également été abordé de façon approfondie lors de la réunion tenue à Garmisch (Allemagne) en juin 1996, d'un groupe d'experts européens – INTERPRAEVENT – pour examiner la coopération dans les domaines de la recherche, du transfert de technologie, de la planification et du développement en matière de gestion des ressources naturelles dans les zones de montagne; la protection des zones alpines contre les catastrophes naturelles – inondations, avalanches et coulées de boue – a été examinée en détail. L'ICIMOD a également été très actif dans ce domaine et a lancé récemment un programme de formation aux techniques de gestion des risques dans l'Himalaya. En outre, le Groupe de travail sur les catastrophes naturelles de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) prévoit de tenir une réunion dans le cadre du onzième Congrès forestier mondial à Antalya (Turquie) du 13 au 22 octobre 1997. Elle sera consacrée notamment à l'examen des mesures de prévention des risques dans les régions de montagne. Cette question très vaste, que des événements internationaux comme la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en 1994 et les initiatives prises par des organismes internationaux telles que celles qui ont été mentionnées plus haut ont permis de mieux faire comprendre, devrait susciter un intérêt croissant dans un avenir proche.

16. L'engagement des parties est peut-être le facteur le plus important, celui qui a contribué le plus à l'application des recommandations du chapitre 13. Nombre de ceux qui prônent le développement durable et la protection des régions de montagne et de leurs populations soutiennent activement et avec conviction une grande partie des causes mentionnées au chapitre 13. Les différentes parties prenantes s'occupant des questions relatives aux montagnes, que ce soient des communautés locales, des organisations non gouvernementales, des gouvernements ou des organisations internationales, s'accordent souvent à reconnaître l'importance et le caractère unique des zones et cultures de montagne et mènent leurs travaux avec beaucoup de détermination. Cette détermination et les partenariats créés avant même la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement leur ont permis de faire consacrer un chapitre d'Action 21 aux montagnes et de rester en contact étroit depuis la Conférence.

IV. ESPOIRS DÉÇUS

17. Plusieurs objectifs du chapitre 13 n'ont pas été atteints ou leur réalisation n'a guère progressé, ainsi qu'on le verra ci-après.

Études à mener

18. Il convient encore de procéder à une étude intégrée des différentes ressources naturelles et de leur utilisation dans les écosystèmes de montagne et de mener les activités connexes nécessaires au renforcement des connaissances relatives à l'écologie desdits écosystèmes. Malgré de nets progrès au niveau régional ou au niveau mondial, les cinq années écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'ont pas été suffisantes pour bien tirer parti des connaissances acquises.

Mécanismes institutionnels à l'échelon national

19. Bien que la question ait été examinée lors de différentes réunions depuis la Conférence, il n'existe guère à ce jour de mécanismes institutionnels nationaux permettant d'aborder la protection et la mise en valeur des zones de montagne de manière plus globale et intégrée. Même si la nécessité de procéder à des réformes s'est faite plus évidente pour la communauté internationale depuis la Conférence (dans le cadre du suivi du chapitre 13), les exemples de départements, programmes ou textes législatifs portant sur les questions relatives aux montagnes de manière plus intégrée sont encore rares, facteur qui entrave la planification d'ensemble de la mise en valeur des régions de montagne à l'échelon national.

Attention spécifique accordée aux pays insulaires et sans littoral montagneux

20. La nécessité d'accorder une attention particulière aux pays insulaires et sans littoral montagneux n'a à ce jour guère retenu l'attention. Les pays insulaires sont dans une situation unique, en particulier en ce qui concerne les ressources en eau. Il convient de s'employer à mieux comprendre les problèmes d'ordre technique auxquels sont confrontés ces pays.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE

21. Le processus actuel de consultation touchant le suivi du chapitre 13 ayant pris fin à la fin de 1996, beaucoup des questions relatives au développement durable des montagnes, qui n'avaient été évoquées qu'au niveau mondial et de manière générale, ont été examinées plus en détail et approfondies lors des débats régionaux, et des propositions d'action ciblées sur les régions auront été avancées. Les consultations ont permis d'axer davantage l'attention sur les objectifs précis du chapitre 13 et de mieux faire apparaître les moyens de les atteindre dans les meilleures conditions. On trouvera ci-après une description des principaux objectifs qui se sont dégagés pendant la CNUED ou au cours des cinq années qui ont suivi, et dont la réalisation ne semble pas devoir se heurter à des obstacles insurmontables.

Spécificité des régions de montagne

22. L'un des résultats importants du chapitre 13 a été une prise de conscience de la spécificité des régions montagneuses, qui sont distinctes des plaines et méritent donc une attention particulière. C'est l'élément qui semble avoir déterminé le changement dans les attitudes des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales et qui les a fait s'intéresser davantage aux questions de préservation et de mise en valeur des régions de montagne, ainsi que de mobilisation des ressources qu'appellera un investissement accru dans les régions de montagne. À cet égard, il faut renforcer l'action au niveau national, notamment en élaborant des plans de développement des régions de montagne qui soient intégrés dans le cadre des plans de développement nationaux.

Mécanismes juridiques et institutionnels

23. Par ailleurs, on s'accorde de plus en plus à reconnaître la nécessité de mécanismes juridiques nouveaux ou renforcés (chartes, conventions, législations nationales, etc.) pour protéger les écosystèmes fragiles de montagne et favoriser un développement durable des régions de montagne dans les conditions d'équité. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales reconnaissent par ailleurs qu'une approche intégrée du problème appelle des mécanismes institutionnels plus appropriés, étant donné la complexité des écosystèmes de montagne et les problèmes socio-économiques qui se posent.

Investissement dans la mise en valeur et la préservation des montagnes

24. Le programme "Action pour les montagnes" ne progressera véritablement que si l'on adopte des programmes d'investissement visant spécifiquement les zones de montagne et si l'on mobilise davantage de ressources financières en faveur des programmes de mise en valeur et de préservation des montagnes. Cela signifie que dans certains cas, on devra élaborer et financer des programmes axés exclusivement sur les régions de montagne alors que dans d'autres, on pourra leur appliquer les programmes de conservation et de mise en valeur conçus pour les régions de plaine. On note chez les gouvernements une tendance encourageante à consacrer davantage de ressources aux régions de montagne, qui ont traditionnellement été négligées. Les donateurs, de leur côté, aussi bien

bilatéraux que multilatéraux, se montrent plus disposés à aider les pays en développement montagneux à élaborer et mettre en oeuvre des plans et programmes de mise en valeur des montagnes, compte tenu de l'intérêt accru que suscitent les régions de montagne et la redéfinition des priorités à cet égard. La décision de consacrer des ressources accrues aux zones de montagne est motivée à la fois par la nécessité de protéger les infrastructures et les populations d'aval, par la reconnaissance de l'importance du développement économique des populations montagnardes – aussi bien pour leur propre bénéfice et pour la contribution qu'elles peuvent apporter à l'économie nationale – et par l'importance, de plus en plus ressentie, que revêt la conservation de la biodiversité.

Mouvements de ressources

25. Dans le contexte du paragraphe 24 ci-dessus, il importe de mieux comprendre les mouvements de ressources à destination et en provenance des régions de montagne dont dépendent l'accroissement des revenus des collectivités montagnardes et la répartition plus équitable des profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles de ces régions et des services qui y sont offerts. Cette question importante retient d'ores et déjà une attention grandissante, comme il ressort de la réunion organisée sur serveur par le Forum sur la montagne en 1996 sur le thème du coût de la montagne, y compris les mécanismes novateurs et exemples encourageants de financement de la conservation et de la mise en valeur durable. Alors que certaines ressources des montagnes, l'eau notamment, se raréfient et acquièrent une valeur économique plus grande, on compte que cet intérêt se manifesterá par la réalisation d'un plus grand nombre d'études qui s'emploieront à faire mieux comprendre le flux d'ensemble des ressources et des services.

Condition de la femme et de l'enfant

26. Tout au long des activités liées tant à la CNUED proprement dite qu'au suivi du chapitre 13, on a jugé important d'assurer une plus grande autonomie aux femmes dans les zones de montagne et une plus grande équité et égalité entre les sexes. Il faudrait davantage en tenir compte dans les réformes des politiques, des lois et des institutions, au fur et à mesure que le rôle des femmes dans la mise en valeur des montagnes et leurs besoins particuliers à cet égard apparaîtront plus clairement et seront mieux reconnus. Dans une publication récente, Children, Women and Poverty in Mountain Ecosystems², préparée en collaboration avec l'Université des Nations Unies et l'International Mountain Society, l'UNICEF attire déjà l'attention sur les causes fondamentales de la pauvreté dans les régions de montagne et la nécessité de redéfinir les orientations politiques en conséquence.

Intégrité des cultures et diversité biologique

27. Les régions de montagne sont de plus en plus reconnues comme étant des environnements privilégiés de préservation de l'intégrité des cultures et de conservation de la diversité biologique. On se rend de plus en plus compte, en effet, de la spécificité des cultures de montagne et de l'importance du rôle que les régions de montagne jouent dans la conservation des écosystèmes des montagnes. On reconnaît également de plus en plus l'endémisme des espèces

végétales et animales des régions de montagne. Ce sont là des domaines de préoccupation croissante qui appellent une action plus concertée.

Évaluation des progrès

28. Au fur et à mesure que le programme "Action pour les montagnes" se déroule et que les activités relatives à la mise en valeur et à la préservation des montagnes prennent de l'ampleur, il deviendra nécessaire d'évaluer les progrès réalisés et la mesure dans laquelle ils sont durables. Il sera indispensable de disposer de moyens renforcés d'évaluation et de suivi des activités de mise en valeur des montagnes et de conservation. L'élaboration d'un ensemble de critères et d'indicateurs de la mise en valeur durable des montagnes est en cours depuis la fin de l'année 1995. On procède à l'heure actuelle à des retouches qui permettront d'offrir un outil efficace au niveau tant national que sous-national.

Échange des données d'expérience et collecte et diffusion de l'information

29. Il faut renforcer les échanges directs de données d'expérience et d'informations tant entre les populations montagnardes elles-mêmes qu'entre autres responsables de la gestion des ressources dans les régions de montagne. Depuis quelques années, les échanges de visites entre groupes d'agriculteurs appartenant à des collectivités montagnardes voisines se sont révélés être l'un des moyens les plus efficaces de faire germer des idées nouvelles et de transférer les connaissances dans le cadre de nombreux projets de conservation et de mise en valeur des montagnes dans le monde entier. Il faut pleinement tirer parti des réseaux qui ont été créés ces dernières années, notamment à travers les activités du Forum sur la montagne et des consultations régionales entre organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, pour stimuler et renforcer ces échanges directs à tous les niveaux. Il faut également ouvrir davantage l'accès des données existantes à l'utilisateur final, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. En fait, lors d'une consultation intergouvernementale européenne sur le chapitre 13, tenue en 1996, il est apparu que la diffusion des connaissances et de l'information était un domaine d'action prioritaire. On a notamment souligné la nécessité de normaliser les données et leur collecte, de veiller à élargir l'accès des décideurs aux données scientifiques, d'améliorer les communications interministérielles en matière de questions relatives aux montagnes, et de renforcer la recherche interdisciplinaire et appliquée sur ces questions.

Sécurité alimentaire

30. Comme l'a souligné le Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en novembre 1996, la question de la sécurité alimentaire est hautement prioritaire pour la communauté mondiale. En conséquence, on compte que les efforts déployés pour éliminer la faim et la malnutrition retiendront davantage l'attention lors des débats relatifs au chapitre 13 de même que l'objectif global de l'atténuation de la pauvreté dans les régions de montagne. Les nouvelles initiatives prises dans ce domaine devraient être ciblées sur des stratégies visant spécifiquement à renforcer la sécurité alimentaire de manière durable, notamment en assurant un flux durable des ressources en eau et

l'utilisation efficace de ces ressources aux fins des systèmes agricoles et autres systèmes de production.

Forêts de montagne

31. L'intérêt nouveau que suscite la question des politiques applicables à la sylviculture, notamment depuis la création par la Commission du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, offre l'occasion d'examiner plus avant le rôle important que jouent les forêts dans les zones de montagne, notamment du point de vue de la prévention des risques, de la conservation de la diversité biologique et des modes de subsistance possibles. De nouvelles institutions et instances, notamment l'Observatoire européen des forêts de montagne, et le Groupe spécial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières sur la mise en valeur des forêts et des montagnes, ont été récemment mises en place pour suivre ces questions de près. Par ailleurs, la FAO reconnaît de plus en plus le rôle des forêts dans les régions de montagne, et prépare actuellement une publication sur leur gestion.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² New York, 1996.
